



Jugement rendu appel fait de la partie adverse , combien de foisi

Par **bellissima**, le **29/10/2011** à **20:47**

Bonjour,après avoir reçu mon jugement par lettre recommandé, , le mois d'appel c'est écoulé , mon ex employeur a fait appel , je souhaite savoir combien de fois l'employeur peut faire appel ? et vue que j'ai été licencié abusivement , est ce que la décision qui est en ma faveur peut changer ? et combien de temps cela peut-il prendre ? merci pour vos réponses que j'attends impatiemment

Par **DSO**, le **29/10/2011** à **21:20**

Bonsoir,

Il n'y a qu'un appel possible. Les délais sont variables environ 1 an en province mais à Paris cela peut prendre plusieurs années.

L'affaire est rejugée et tous les cas de figures sont possibles.

Cordialement,
DSO